

Droits de plantation : la Slovénie prend position contre la libéralisation

Bruxelles, le 10 février 2011,

Dans une lettre adressée au Président de l'AREV, le Ministre slovène annonce qu'il rejoint le camp des Etats membres contre la libéralisation des droits de plantation. Ainsi, un **14^{eme} Etat membre** s'est exprimé contre la libéralisation des droits de plantation qui doit prendre effet au 1^{er} janvier 2016.

A présent, pour obtenir la majorité qualifiée au Conseil, il faut encore **50 voix**.

Rappel des voix au Conseil :

Etats membres contre la libéralisation des droits de plantation

- Allemagne 29
- France 29
- Italie 29
- Espagne 27
- Portugal 12
- Hongrie 12
- Autriche 10
- Roumanie 14
- Luxembourg 4
- Chypre 4
- République Tchèque 12
- République Slovaque 7
- Grèce 12
- Slovénie 4

Etats membres qui ne se sont pas prononcés

1. Producteurs de vin

- Bulgarie 10
- Malte 4
- Royaume-Uni 29

2. Non producteurs de vin

- Suède 10
- Pologne 27
- Lituanie 7
- Lettonie 4
- Estonie 4
- Belgique 12
- Irlande 7
- Finlande 7
- Danemark 7
- Pays-Bas 13

Contacts :

Pascal BOBILLIER-MONNOT (Paris): +33142612125

Daniela Ida ZANDONA (Bruxelles) : +322733 50 60

